

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 février 2019 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, J. CHAVY, D. DUBILLARD, J. MARCHAL.

MMES : Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER.

Absents excusés : T. ALLEMAND, G. DEMOULIN.

Date de la convocation : 1^{er} février 2019

Information d'urbanisme :

- *dossiers déposés* :

- PC (extension maison habitation),
- PC (construction bâtiment élevage)
- CU vente

- *dossiers accordés* :

- PC (non opposition sur extension maison habitation)

1. Présentation succincte des comptes administratifs 2018

Le Maire présente une ébauche des comptes administratifs 2018 pour les trois budgets, soit :

a. SERVICE EAU

Budget EAU	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	- 5 483,87 €	- 28 282,88 €
Investissement	- 544,84 €	- 4 404,63 €
TOTAL	- 6 028,71 €	- 32 687,51 €

b. SERVICE ASSAINISSEMENT

Budget ASSAINISSEMENT	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 3 345,03 €	+ 3 345,03 €
Investissement	+ 10 616,17 €	- 35 405,86 €
TOTAL	+ 13 961,20 €	- 32 060,83 €

c. BUDGET GENERAL :

Budget GENERAL	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 36 427,75 €	+ 335 571,50 €
Investissement	- 86 191,86 €	- 77 124,54 €
TOTAL	- 49 764,11 €	+ 258 446,96 €

2. Budget primitif 2019 : ouverture de crédits pour le règlement des travaux du SIED 70

Le Maire présente les factures de travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre par le SIED 70 concernant :

- la première tranche des travaux d'optimisation de l'éclairage public et du réseau de télécommunications électroniques Chemin des Granges et Chemin de la Vie Gardet, approuvés par décision du conseil municipal en date du 23 juin 2017 (délibération n°3) dénommée dossier B6334,
- la deuxième tranche des travaux d'optimisation de l'éclairage public et du réseau de télécommunications électroniques Chemin des Granges et Chemin de la Vie Gardet, approuvés par décision du conseil municipal en date du 23 juin 2017 (délibération n°3b) dénommée dossier B6610.

Le budget primitif 2019 n'ayant pas fait l'objet d'un vote, le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2019 et permettre le mandatement de ces factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'inscription des sommes nécessaires au mandatement des factures des travaux du SIED 70 au budget primitif 2019, soit :

- article 2041582 DI : 36 000,00 €,
- article 21534 DI : 67 000,00 €,
- article 13258 RI : 27 000,00 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. Point sur la salle polyvalente

Le Maire résume les différents éléments évoqués le 21 janvier dernier avec les représentants de SOLIHA au sujet du projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente positionnée sur le parking attenant à la salle actuelle .

En résumé, il convient que la commune demande à un géomètre de procéder à une délimitation précise des terrains et transmette les relevés à SOLIHA afin qu'une étude de sol puisse être effectuée et qu'ensuite soient établis des plans ainsi qu'un Avant Projet Sommaire.

4. Point sur le PLUI

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal opérationnel au 1 Janvier 2020 se poursuit par la phase dite de « zonage » visant à déterminer de façon précise les parcelles de terrain vouées ou non à l'implantation d'habitations dans les 15 années à venir.

A ce titre, une réunion de concertation s'est tenue en Mairie avec le porte parole de propriétaires fonciers projetant une cession de terrains constructibles dans un avenir proche afin de déterminer ensemble les conditions de celle-ci.

Une seconde réunion de ce type est à prévoir dans les semaines à venir.

5. Travaux en forêt

- projet de travaux d'investissement dans les parcelles 17 et 19 (Les Essarts). L'objectif est de dégager les plantations par du cloisonnement mécanisé et un dégagement manuel des pieds. Le coût de l'opération est de 5,980 € Hors Taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

6. Travaux de voirie 2019

- Place abribus à Breurey (réfection envisagée sur la base d'une remise en forme et pose d'un enrobé),
- Chemin du Paradis (réfection par pose d'un enduit bitumeux bi-couche) ,
- Sécurisation abribus à Sorans (choix non encore arrêté),
- Assistance entretien voirie proposée par l'Agence départementale « Ingénierie 70 » par convention de 3 ans pour un coût de 27 € par kilomètre de voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

7. Opération Vigilance citoyenne

Le Maire détaille les documents remis par les services de la brigade de gendarmerie de Vesoul concernant l'opération vigilance citoyenne.

Une information ayant également été effectuée lors de la présentation des Voeux du Maire, il convient désormais d'officialiser le processus de mise en place de ce projet et de prévoir l'organisation d'une réunion d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la mise en place de l'opération Vigilance citoyenne et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8. Questions diverses

- Elections européennes : tours de garde,
- Proposition d'acquisition d'un réfrigérateur et d'une cuisinière électrique pour la salle de convivialité,
- Deux sapins à couper ligne LGV,
- Demande de subvention pour la classe de découverte école primaire,
- Motion de soutien aux sapeurs-pompiers.

Le Maire rappelle :



Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent, dans l'urgence, toutes les 7 secondes, que ce soit dans les villes et villages de nos campagnes.

➤ Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.

➤ Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.

➤ Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.

➤ Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours- présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout là quand il faut.

Considérant :

➤ L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.

➤ La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.

➤ Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et génèrerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.

➤ Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure un pilier de la sécurité civile de notre République.

Demande :

➤ Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

➤ L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissent pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

La commune de Sorans-lès-Breurey s'associe et soutient le SDIS de la Haute-Saône ainsi que les Sapeurs-Pompiers de France.

A Sorans-les-Breurey, le 11 février 2019

Le Maire,

R. MUNEROT